



## Le point d'accès au droit

Situé au 8, place François-Mitterrand, à côté de la Poste, le Point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'accueil et de conseils juridiques.

De nombreuses permanences y sont assurées par différentes personnes et différents organismes afin d'apporter des réponses concrètes aux situations rencontrées par les Livryens.

Sauf mentions contraires (voir ci-dessous), les permanences se déroulent sur rendez-vous à prendre auprès de l'accueil de la mairie au 01 41 70 88 00.

### **ADIL 93 :**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement est composée de juristes spécialisés qui ont « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH).

*Cette permanence se tient tous les 4èmes vendredis du mois, de 9 h à 12h, sans rendez-vous.*

### **ADVC :**

L'association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins de Seine-Saint-Denis est composée de bénévoles qui ont pour missions d'apporter une écoute, un soutien moral mais aussi de sensibiliser les familles sur les conséquences d'un veuvage.

Les bénévoles sont présents pour accueillir les veuves et veufs qui souffrent de solitude et partager des moments de convivialité en leur compagnie.

*Cette permanence est assurée le 3<sup>ème</sup> lundi du mois, de 15 h à 17 h, sans rendez-vous.*

### **CLCV :**

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) est l'héritière de l'Association Populaire Familiale, créée en 1952. L'action de l'association CLCV concerne les questions de *consommation* (litiges avec fournisseurs, avec opérateurs de téléphonie, commerçants, démarcheurs à domicile...), de *logement* (insalubrité dans le secteur privé, charges locatives et/ou de copropriétés...) de *santé* (qualités de soins, erreurs médicales...).

*Cette permanence a lieu tous les mardis de 14h30 à 17h, sans rendez-vous.*

### **ENTR' AIDE :**

L'association Entr'Aide est composée de bénévoles qui aident à la rédaction de documents officiels ou administratifs, de courriers, de C.V ou encore de lettres de motivation pour les personnes ayant des difficultés d'écriture.

*Cette permanence se tient tous les jeudis de 10h à 12h, sans rendez-vous.*

### **CICAS :**

Le CICAS (Centre information retraite Agirc-Arrco) informe sur les démarches et les droits à la retraite complémentaire.

Les conseillers retraite sont là pour informer et conseiller les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite Arrco Agirc et Ircantec mais aussi offrir une aide personnalisée à la construction des dossiers des futurs retraités. Les agents CICAS aident aussi à l'enregistrement par téléphone des demandes de retraites.

*La permanence est assurée tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous.*

*Un seul numéro pour prendre RDV : 0 820 200 189.*

### **SAUVEGARDE 93:**

La Sauvegarde 93, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre met à disposition un agent de développement pour assurer un accompagnement sociojuridique sur la prévention des expulsions locatives.

Cette permanence est destinée :

- Aux personnes devant faire face à une procédure d'expulsion (endettement locatif, congés, défaut d'assurance, occupation sans droit ni titre, trouble de voisinage) ;
- Aux personnes résidant dans le parc public ou privé.

*La permanence a lieu tous les jeudis, de 14h à 17h, sur rendez-vous au 01.48.02.59.22.*

### **CLUB EMPLOI CADRES :**

Ce club créé en association entre Rotary club de Livry en Aulnoye et la ville de Livry-Gargan propose d'aider les cadres ou jeunes diplômés en recherche d'emploi ou en évolution de carrière. Il permet de casser l'isolement de ces cadres et de pouvoir échanger avec d'autres personnes dans la même situation.

Des intervenants expérimentés accompagnent lors de réunions de groupes hebdomadaires de 6 à 10 personnes et conseillent en matière de réalisation et d'écriture de projet professionnel, de rédaction de CV, de rédaction de lettres de motivation ou de candidature spontanée, d'entretiens, de processus de recherche ....

*La permanence est assurée tous les vendredis de 14h à 16h30, sans rendez-vous.*

### **CDAD :**

Le Conseil départemental de l'accès au droit met à disposition un juriste qui oriente, informe et assiste les usagers dans leurs difficultés juridiques.

*Une permanence est tenue par Monsieur Askouban tous les mercredis de 14h à 17h et les vendredis de 9h à 12h, sur rendez-vous au 01.41.70.88.00 ou au niveau du Centre administratif.*

### **CERAF MEDIATION :**

La médiation familiale est un processus qui intervient avant, pendant ou après une procédure judiciaire et qui offre aux personnes en conflit *dans un cadre familial* (séparation, divorce, conflit au sein d'une fratrie, succession...), la possibilité de dialoguer avec l'aide d'un médiateur familial, tiers neutre et impartial.

Les personnes viennent en médiation afin de renouer une communication et trouver des solutions au conflit qui les oppose, en toute confidentialité.

*Cette permanence se déroule tous les 1ers lundi du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous au 01.41.70.88.00 ou au niveau du Centre Administratif.*

### **AVOCAT :**

Maître Sabrina BARREAU, avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, spécialisé dans les domaines suivants :

- droit de la famille : divorce, liquidation, régimes matrimoniaux, adoption, procédure devant le Juge aux Affaires Familiales hors mariage,
- droit du travail : licenciement, rupture conventionnelle, démission,
- droit pénal,
- responsabilité civile et réparation des préjudices corporels,
- litige locatif : expulsion, recouvrement de loyers impayés,
- droit du sport,
- droit collaboratif : mode de règlement amiable des conflits et des litiges, alternatif à la procédure judiciaire.

Maître Leslie HADIDA, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis spécialisé en droit du travail, droit de l'immobilier et le droit de la famille (hors droit de la fonction publique) : un avocat de la matière vous conseille sur vos droits et/ou vous accompagne sur vos démarches à suivre.

*Cette permanence est assurée tous les mercredis, de 18h30 à 20h, sur rendez-vous au 01.41.70.88.00 ou au Centre Administratif.*

### **CONCILIATEUR DE JUSTICE :**

Madame Nicole VIALLAT, auxiliaire de justice assermentée et bénévole intervient dans de nombreux domaines parmi lesquels :

- différends entre locataire, propriétaire et copropriété ;
- conflit opposant un consommateur à un professionnel ;
- troubles de voisinage ;
- conflit entre professionnel (commerçant, artisan);
- difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent ou contestation d'une facture ;
- difficulté à faire exécuter un contrat (délais, travaux, malfaçons...);

Le conciliateur est là pour écouter, informer et aider dans la gestion de conflits.

Les affaires relatives au droit de la famille, les litiges avec l'administration et le droit du travail ne sont pas traités par le conciliateur.

*La permanence est tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous au 01.41.70.88.00 ou au niveau du Centre Administratif.*

**Télécharger le planning du point d'accès au droit**

